



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
<http://cfecgc-gfi.fr>
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

Sommaire	
page 1	Covid 19 : un déconfinement en trompe-l'œil ?
page 2 3 4	Divers faits
page 5	agenda
page 6	coordonnées

Contacts en page 6

N° 247 – 30 Avril 2020

Quelques données Gfi France au 24 avril 2020

35 : nombre de salariés malades du Covid -19 :
(NB : l'évolution de leur santé est bonne)
-19% par rapport au 02/04/20

7704 : nombre de salariés en télétravail
-2% par rapport au 02/04/20

976 : nombre de salariés en arrêt d'activité (arrêt/suspension projet, télétravail impossible)
pas d'évolution par rapport au 02/04/20

356 : nombre de salariés en arrêt de travail (salariés de santé fragile, arrêt pour garde d'enfants de moins de 16 ans si activité non télétravaillable)
-27% par rapport au 02/04/20

Covid-19 : un déconfinement en trompe-l'œil ?

A l'instar de la plupart des autres pays d'Europe, la France a enfin fixé la date de son déconfinement : ce sera le lundi 11 mai 2020, comme l'a annoncé le 1^{er} Ministre le 28 avril dernier.

Après 8 semaines d'un exercice inédit et éprouvant pour la plupart d'entre nous, il semblerait heureusement, que la pandémie du Covid-19 marque le pas et autorise le retour progressif à une vie « normale ».

Hélas, aussitôt la date annoncée avec l'espoir d'une liberté retrouvée, il faut bien admettre que le désenchantement reste en embuscade, car comme l'a dit le 1^{er} Ministre : « *Mais je dis clairement aux Français que ce n'est pas le moment de quitter son département pour partir en week-end !* ».

Et en effet, l'ensemble des mesures devant être respectées sont nombreuses et parfois contradictoires. Les déplacements seront désormais autorisés mais les transports publics restent limités. Il y aura des départements « verts » où la vitesse de propagation du virus est faible et des départements « rouges » a contrario. Les entreprises sont encouragées à reprendre des activités normales mais celles qui le peuvent devront faire perdurer le télétravail encore plusieurs semaines. Les commerces non essentiels resteront fermés, ce qui aggravera encore plus la crise économique, tandis que les enfants pourront retourner à l'école. Les restaurants restent fermés mais les cantines seront rouvertes. Les masques seront obligatoires mais il est toujours interdit aux pharmaciens d'en vendre. Les plages seront fermées jusqu'à début juin au moins.

Heureusement, le gouvernement a tout de même renoncé à mettre en place l'application « StopCovid » cependant il a clairement menacé : « *si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai !* »

Quelle aventure !

L'environnement général reste très complexe et anxiogène car les médias ne cessent de propager des valeurs d'indicateurs qu'il est impossible de vérifier, à tel point qu'on en oublierait presque que des remèdes efficaces contre le virus ont été mis en lumière ces dernières semaines, ce qui est tout de même rassurant !

C'est dans ce contexte que Gfi, comme toutes les entreprises, doit inventer les modalités de reprise de l'activité de ses salariés en garantissant la protection de leur santé aussi bien dans ses propres agences que dans les sites clients.

Les problématiques sont nombreuses et le plan de reprise d'activité (PRA) qui est en cours de construction est loin d'être terminé. Vaudra-t-il mieux porter des masques (selon les informations qui nous ont été transmises, la Direction en a commandé plusieurs centaines de milliers) ? Comment réorganiser les espaces de travail - désormais majoritairement en mode openspace - pour permettre le respect des « gestes barrières » ? Quels salariés préféreront/pourront/devront revenir en agence et/ou en clientèle plutôt que poursuivre leurs activités en télétravail ? ...

L'opération de déconfinement prendra du temps. **Elle imposera un travail assidu de co-construction entre la Direction et les parties-prenantes, au premier rang desquelles les représentants du personnel** qui apporteront leur expérience de terrain et leur vigilance au service de tous leurs collègues.

Divers faits



Activité partielle : le point

Sur la base de situations arrêtées au 31/03/20, la Direction a consultés les 8 CSE de l'UES pour mettre en place, après dépôt et acceptation de ses demandes

par l'Administration, le dispositif « **d'activité partielle** » (également dénommé « chômage partiel »). Il permet, comme nous l'avons largement expliqué dans notre lettre précédente n° 246, d'obtenir des aides financières de l'Etat quand une crise survient brutalement et entraîne une baisse sensible d'activité, afin de **passer le cap sans procéder à des licenciements**.

Cette aide de l'Etat représente 70% du salaire brut des salariés concernés (modulé par le taux d'inactivité) et Gfi, après négociation avec ses Syndicats, a admis de maintenir 100% du net mensuel brut imposable pour tous jusqu'au 31 mai 2020. Si la situation devait perdurer au-delà, une nouvelle négociation devrait avoir lieu pour maintenir la même garantie de salaire.

Au périmètre Gfi France dont l'effectif est d'environ 9500 salariés, l'ensemble des demandes concernait au maximum 2277 salariés (1867 ETP « Equivalents Temps plein ») « productifs » et « non productifs » soit 24% de l'effectif total, répartis comme suit :

[CSE / nombre de salariés en activité partielle / % de l'effectif de l'établissement]

EST 110 / **68%**, **IDF** 854 / **25%**, **AURHA** 174 / **20%**, **Méditerranée** 122 / **26%**, **Nord** 294 / **24%**, **Grand Ouest** 302 / **20%**, **Sud Ouest** 164 / **19%**, **Progiciels** 257 / **24%**

Le taux d'inactivité des salariés placés dans le dispositif est généralement de 20%, 50%, 60% ou 100% selon les situations .

Au niveau du pays, plus de 11 millions de salariés sont dans ce dispositif soit plus d'un salarié sur deux dans le secteur privé !

Nous ne disposons pas encore de toutes les informations sur la situation réelle observée dans les établissements de Gfi à fin avril mais, d'ores et déjà, nous avons fait part à la Direction de notre étonnement de constater que **de nombreux commerciaux y avaient été placés**. Or l'activité commerciale, aux dires de la plupart d'entre eux, ne ralentit pas, bien au contraire. Elle se réoriente parfois et les opportunités à saisir sont nombreuses !

Comment aborder sereinement la sortie de crise si on met les commerciaux au ralenti de manière obligatoire ?

La Direction devra expliquer cette situation paradoxale à l'heure où le PDG confie à BFM Business (28 avril 2020) que la France traverse moins bien la crise que les autres pays du Groupe Gfi.

Comité salaire de mars 2020 : ils ont bien eu lieu !

La Direction a annoncé en réunion de la commission paritaire du 31/03/20 que les comités salaires de mars s'étaient tenus normalement et que **les décisions d'augmentations salariales avaient été prises sans considération de la crise sanitaire**.

En revanche la Direction a décidé de **reporter à juillet 2020** l'application de ces augmentations salariales.

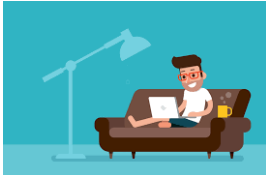
En conséquence, en dépit d'informations contradictoires qui courent sur le terrain, les salariés sont en droit d'être informés par leur management de la décision les concernant, prise dans ces comités.

Si cas de difficulté à obtenir cette information, prenez contact avec un représentant **CFE-CGC** : il vous sera de bon conseil !

Gfi restera Gfi jusqu'en septembre 2020

En dépit de l'annonce récente de l'intégration de l'espagnol **IECISA** dans le Groupe Gfi, qui fait basculer la **part du chiffre d'affaire réalisé en France à seulement 42% du total monde**, le PDG a décidé de reporter l'opération de « branding » prévue en juin (changement du nom Gfi) à septembre 2020 : un délai supplémentaire pour le plaisir de conserver le « **f** » de Gfi, « **f** » comme « **français** », avant sa très probable disparition !

Divers faits...suite



Télétravail imposé et confinement : un risque pour la santé ?

Il existe des risques négatifs liés à la mise en place très soudaine et obligatoire du télétravail généralisé et total à la maison, dans le cadre très contraint du confinement dû à la crise sanitaire en cours.

Les familles tentent de s'adapter à ce nouveau rythme de vie, mais, les activités quotidiennes changent du tout au tout

Il y a d'abord les impacts sur **la santé physique**. Les personnes confinées, en particulier les enfants et les adolescents, mais également les adultes, sont souvent moins actifs, regardent davantage les écrans (et pour cause), mangent en plus grande quantité et moins sainement que d'ordinaire.

Dans ces conditions de quarantaine, une partie des citoyens n'est pas suffisamment exposée à la lumière du jour ce qui peut perturber le sommeil. Ces facteurs environnementaux pourraient engendrer une prise de poids et dégrader le système cardiovasculaire des confinés. Sur le long terme, c'est donc l'ensemble des fonctions biologiques du corps qui peuvent être touchées si les confinés ne maintiennent pas une hygiène de vie correcte.

Pour ce qui est de la **santé mentale**, elle est impactée d'abord par de nombreuses sources de stress apparaissant pendant le confinement (l'incertitude sur la durée de celui-ci, la peur d'être contaminé, l'ennui et la frustration, les informations médiatiques anxiogènes,...). Le manque de contacts avec l'entourage extérieurs (ou le trop plein de contacts avec l'entourage immédiat), et l'impression de manquer de place pour certains, peuvent alimenter un fort stress psychologique. Un **stress potentiellement chronique** car toujours présent après le confinement, sous la forme d'un questionnement sur l'avenir : la peur d'une nouvelle vague épidémique et de l'austérité budgétaire grandissante. Aussi, plus le confinement est long, plus les effets collatéraux sur le psychisme seront importants. Le confinement, s'il n'est pas correctement géré pourrait déclencher des situations de détresses socio-économiques au sein de nombreuses familles.

Les personnes seules quant à elles, sont connues pour éprouver facilement la solitude, un sentiment précurseur de stress psychologique et de dépression, qui se répercute gravement sur leur santé physique

Les nouvelles habitudes de vie, induites par le télétravail, associées au stress psychosociologique induit par le confinement, peuvent produire des effets néfastes sur le plan physique et mental qui s'entretiennent mutuellement, à l'instar d'un cercle vicieux.

Bien sûr, les effets de ces contraintes sont différents selon les conditions de vie des personnes. Tous ces changements physiologiques et psychologiques liés au stress d'immobilisation s'appliquent davantage aux résidents des villes plutôt qu'à ceux habitant à la campagne.

Conscients de ces situations potentiellement à risques, les représentants **CFE-CGC**, mais également ceux des autres Syndicats ont rapidement tiré le signal d'alarme auprès de la Direction afin qu'elle mette en place, en cette période difficile, un soutien psychologique exercé par des professionnels expérimentés.

Notre demande a été comprise et la Direction a mis en place ce service depuis le 15 avril.

Chaque salarié peut y accéder, du lundi au samedi, de 8H à 20H en se connectant à www.stimulus-malakoffhumanis.com (identifiant : gfi-ML, mot de passe : scs-99ML): des professionnels seront à son écoute, en toute confidentialité et l'aideront à faire face si une situation compliquée survenait.



Divers faits...suite

Résultats Gfi 2019 : en progrès, mais toujours pas de Participation !

En dépit d'une progression sensible de la rentabilité consolidée du Groupe (Marge Opérationnelle/ Chiffre d'affaires) à **6,3% pour 2019 vs 5,9 % pour 2018**, et de **6,5% pour 2019 vs 5,2% pour 2018 au niveau de la France**, les salariés ne verront encore pas les fruits de leurs efforts sous la forme d'un montant de Participation qui serait pourtant bien mérité.

Après les réorganisations de 2018 (fusions de nombreuses filiales dans Gfi Informatique) qui ont eu pour effet de faire disparaître plus de 800K€ qui auraient normalement dû tomber dans la poche des salariés **et qui n'ont jamais été compensés**, on peut malheureusement affirmer qu'il n'y aura pas (à horizon de plusieurs années) de Participation dans l'UES en raison des paramètres défavorables de la **formule de calcul que la Direction refuse de modifier**, attendant patiemment que la rentabilité soit suffisante (10% ?) pour que la formule se remette à fonctionner toute seule!

Les salariés d'aujourd'hui n'auront pas cette patience !

Compte-Epargne Temps : et si la Direction l'avait mis en place il y a quelques années ?

Au lieu de fustiger les Syndicats qui n'ont pas accepté de signer en l'état un accord autorisant la Direction à se servir dans les congés payés des salariés comme l'y incitait l'ordonnance 2020-323 du 25/03/20, dans le noble but **d'aider l'entreprise à passer le cap de la crise sanitaire**, elle ferait mieux de se poser la question de sa très courte vue des années antérieures pendant lesquelles les mêmes Syndicats avaient fait la démonstration de l'utilité d'un Compte Epargne Temps (CET) qui permettait d'engranger des jours pendant les périodes fastes afin de se constituer un matelas qui pourrait être utile lorsque la bise serait venue !

Nous y sommes.

Mais pas le moindre CET à disposition.

Les salariés sont « à l'os » et cela dure depuis trop longtemps !

Face à autant d'imprévisibilité des membres de la Direction, il aurait encore fallu aujourd'hui que ces Syndicats mettent à disposition de l'entreprise, une partie des congés payés des salariés ?

De qui se moque-t-on ?

L'Assemblée Générale valide l'augmentation de la rémunération fixe du PDG : + 16%

En cette période de vaches maigres pour les salariés (augmentation annuelle de la masse salariale brute d'environ 1,5% seulement) et de crise sanitaire doublée d'une crise économique, on ne peut qu'être surpris qu'un Groupe de l'envergure de Gfi ose afficher une telle augmentation faciale de la **rémunération fixe de son PDG, après celle de + 7,5% déjà intervenue en 2018, la portant désormais à 1.000.000€ tout ronds !**

La justification de l'actionnaire Qatari est bien connue : c'est, paraît-il la vérité qui ressort du « benchmark des rémunérations des PDG de groupes équivalents » !

Benchmark que personne n'a jamais vu, bien évidemment.

Autrement dit **la rémunération fixe d'un PDG est directement proportionnelle au niveau de chiffre d'affaires du Groupe qu'il dirige :**

l'acquisition de l'espagnol IECISA qui a fait grimper le CA du Groupe de 1,6Md€ à 2,3Md€ a fait passer le PDG dans une nouvelle catégorie !

La règle est intéressante : pourquoi ne pourrait-elle pas s'appliquer aussi aux rémunérations fixes des salariés ?

Cela s'est passé en avril :

Le 2 avril : réunion conclusive de la commission paritaire pour définir les mesures d'accompagnement à la mise en « activité partielle » de 2277 salariés maximum (1867 ETP= Equivalents Temps Plein).

La Direction renonce à son projet d'imposer à tous les salariés de l'UES de 5J de CP en avril, soit sur le solde au 31/05/20, soit par anticipation si ce solde s'avérait insuffisant.

Elle accepte de **maintenir le net mensuel des salaires** pour ceux qui seront placés dans le dispositif « d'activité partielle » (coût pour Gfi = 500K€ par mois d'activité partielle). Les consultations des CSE de l'UES auront lieu les 6 et/ou 7 avril 2020.

Le dépôt du dossier auprès de l'Administration concernera la période allant du 16 mars au 30 juin 2020 (car rétroactivité possible).

Les 6 et 7 avril : consultation des 8 CSE de l'UES sur le recours au dispositif d'activité partielle dans leurs périmètres respectifs

L'ensemble des CSE a finalement rendu un avis favorable pour le recours à l'activité partielle (ou chômage partiel).

En raison de la crise sanitaire très violente les CSE ont pris leurs responsabilités compte tenu du fait que la Direction s'était engagée au maintien du salaire net mensuel imposable à 100% des salariés qui seraient placés dans ce dispositif.

Néanmoins l'engagement de la Direction ne court que jusqu'au 31/05/20. Si le dispositif devait être prolongé en juin, il faudrait revenir à la table des négociations, une fois un point de situation économique réalisé afin de convaincre la Direction de maintenir la même garantie salariale.

Le 14 avril : Les dossiers de recours à l'activité partielle ont tous reçu le feu vert de l'Administration !

La procédure accélérée mise en place par le gouvernement permet une acceptation tacite des demandes sous 48H. Ce n'est qu'ensuite, lorsque la Direction présentera ses demandes réelles d'indemnisation, que l'Administration fera les contrôles nécessaires visant à vérifier que les sommes demandées à l'Etat sont bien justifiées par une inactivité réelle des salariés concernés en raison de la chute de l'activité économique.

A partir de cette date, des salariés sont peu à peu placés en activité partielle avec des horaires de travail stricts. La Direction s'est engagée à transmettre régulièrement un reporting à tous les CSE

Le 20 avril : début du déconfinement ?

La CFE-CGC s'était montrée résolument confiante pour un début de déconfinement à cette date. Force est de constater que la période de confinement sera sensiblement plus longue ! Date déconfinement annoncée : le 11 mai.

Le 24 avril : Assemblée Général des actionnaires de Gfi

Les représentants du CSEC ont assisté à cette séance et interpellé l'actionnaire du Groupe Gfi, le qatari Mannai, sur les évolutions importantes de la rémunération fixe du PDG, de son variable à venir et du train d'attribution gratuites au management, en dépit du contexte de crise .

Prévisions pour mai :

Le 1^{er} mai : en cette période de crise sanitaire, n'oublions pas de respecter la tradition !



Le 5 mai : réunion bi-mensuelle de la commission paritaire

Le plan de reprise d'activité sera examiné et un point sera fait sur le suivi de l'activité partielle afin d'anticiper son éventuelle prolongation sur le mois de juin et engager le cas échéant, une négociation sur la continuité du maintien du salaire net mensuel des salariés concernés.

Le 7 mai : décision du gouvernement pour confirmer la date de début de déconfinement au 11 mai en fonction de certains indicateurs liés à la pandémie.

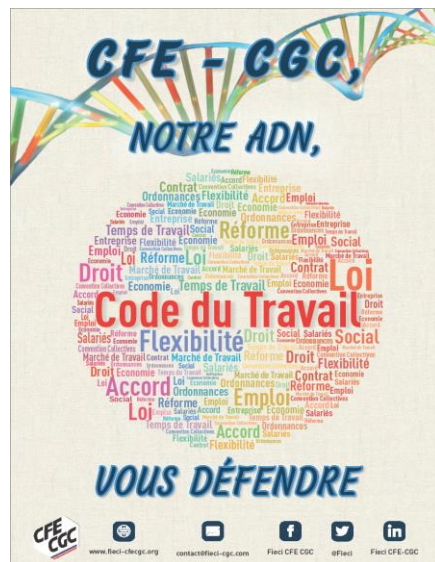
Les départements seront classés en 2 catégories : « vert » : où le virus est peu actif, « rouge » : où le virus est plus actif.

Le 11 mai : début du déconfinement et réouverture de certains commerces et des écoles.

Déplacements désormais autorisés sans attestation dans la limite de 100Km et dans le même département.

Le 18 mai : réouverture des collèges

Le 31 mai : date limite pour poser les congés et RTT acquis de la période juin 2019-mai 2020





Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central UES Délégué Syndical Central adjoint UES	☎ 06 83 09 41 92 ☎ 07 87 16 17 19	alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr olivier.maulmy@cfecgc-gfi.fr
Gfi Informatique			
IDF	Olivier MAULMY Katia LESPINE Ludovic BOULLIN Bruno DAVID	☎ 07 87 16 17 19 ☎ 06 49 57 18 48 ☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 60 99 28 16	olivier.maulmy@cfecgc-gfi.fr katia.lespine@cfecgc-gfi.fr ludovic.boullin@cfecgc-gfi.fr bruno.david@cfecgc-gfi.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-gfi.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-gfi.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-gfi.fr
RHONE-ALPES- AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 16 12 71 27	francois.lecluse@cfecgc-gfi.fr bruno.mazale@cfecgc-gfi.fr
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 75 71 42 62	guy.dechelette@cfecgc-gfi.fr
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr
Gfi Progiciels			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	alain.jankowski@cfecgc-gfi.fr
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-gfi.fr
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92	andre.neble@cfecgc-gfi.fr
La Défense	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92	anne.goepfert@cfecgc-gfi.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.agnine@cfecgc-gfi.fr
Hors UES			
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGÉ Najib EL CADI	☎ 06 09 10 04 62 ☎ 06 62 16 95 08	
ADDSTONES	Vinh Bao NGUYEN	☎ 06 41 73 23 56	

<http://www.cfecgc-gfi.fr>



Alina Tortochaut
Port : 06 83 09 41 92

cgcgfi@free.fr



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

